

Tunisie : peine capitale requise contre l'ex-président Ben Ali

L'ancien président tunisien était jugé par contumace pour son rôle dans la répression en janvier 2011.

Le procureur du tribunal militaire du Kef (nord-ouest) a requis ce mercredi la peine de mort contre l'ancien président tunisien Zine El Abidine Ben Ali. L'ex-chef d'Etat était jugé par contumace pour son rôle dans la répression en janvier 2011. Ben Ali est actuellement réfugié en Arabie Saoudite avec son épouse et a déjà été condamnés à 66 ans de prison pour trafic de drogue et abus de biens publics. C'est ce jeudi au tour de la défense de s'exprimer devant le tribunal militaire.

L'ancien président était poursuivi pour "complicité d'homicides volontaires". 22 anciens hauts responsables sont aussi sur le banc des accusés, parmi eux, les ex-ministres de l'Intérieur Rafik Belhaj Kacem et Ahmed Friaâ, ainsi que l'ancien directeur général de la sûreté Adel Tiouiri et l'ex-chef des brigades spéciales, Jalel Boudriga.